

Apprendre à porter secours



Dispositif départemental

Ressources

Dispositif départemental de formation

Les personnes ressources :

- **Christine HUET** (Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique)
tél : 02.41.74.35.68 - christine.hueta@ac-nantes.fr

Les objectifs :

Depuis 1995 l'enseignement du secourisme dans le département de Maine et Loire est régulièrement monté en charge. Lors de la mise en place de cet enseignement à la suite des directives ministérielles le département visait **les objectifs** suivants :

- Répondre à l'exigence de la législation sur l'accompagnement des sorties scolaires par un personnel formé à l'AFPS
- Répondre à la demande croissante des élèves concernant l'obtention de l'AFPS (en 2000/2001 Monsieur l'Inspecteur d'Académie fixe l'objectif de former tous les élèves de 3ème à l'AFPS dans les 5 ans)
- Sensibiliser les enseignants à la nécessité d'apprendre les gestes qui sauvent dès le plus jeune âge
- Augmenter le nombre de moniteurs pour répondre aux besoins de formation AFPS

Au fil des années, ces objectifs ont évolué vers :

- Former tous les élèves de 3ème à l'AFPS
- Former tous les PE2 sortants (formation à l'IUFM)
- Former tous les nouveaux directeurs d'école (AFPS et APS)
- Engager les élèves de l'école primaire dans une première démarche "Apprendre à porter secours"
- Entretenir les connaissances acquises par des remises à niveau pour les titulaires AFPS depuis plus de 5 ans.

Les Formateurs :

- Des moniteurs validés (infirmières, conseillers pédagogiques, enseignants 2nd degré) sont régulièrement recyclés.
- De nouveaux moniteurs (conseillers pédagogiques, professeurs d'EPS) devront être formés à court terme pour répondre aux besoins, sur tous les secteurs géographiques du département.
- Les conseillers pédagogiques de circonscription peuvent engager les enseignants du 1er degré à former leurs élèves aux premiers secours (APS) dans le cadre des conférences pédagogiques.

L'équipement :

- Les collèges font depuis quelques années de gros efforts d'équipement sachant le prix relativement élevé des mannequins, consommables et matériel pédagogique.
- L'Inspection Académique a sur ses fonds propres doté le département d'un équipement permettant d'assurer en même temps 3 formations. Ce matériel tourne régulièrement entre les différents formateurs. Il nécessite la mise en place d'un calendrier de prêt, de la prise en charge du transport et de son entretien (coordination assurée par B. Drevet).

Les formations :

- **Formations adultes (enseignants, surveillants, ATOS, ...)**

AFPS : Ces formations (12h d'enseignement obligatoire) se déroulent au cours de stages de 2 jours (ou 4 demi-journées)

APS : des animations pédagogiques (3 heures pour les enseignants titulaires de l'AFPS, ou 6 heures pour les autres) sont proposées dans les circonscriptions autour de l'enseignement des Premiers secours, pour les élèves de la maternelle au CM2.

- **Formations élèves (collège) :**

Ces formations sont essentiellement réalisées dans les collèges publics. Leur modalité d'organisation reste à la discrétion des Chefs d'Etablissements.

- **Formations élèves (1er degré) :**

Les programmes 2002 marquent une évolution importante dans l'enseignement des Premiers Secours. La convention qui lie les Ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche d'une part, de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées d'autre part (BO n° 46 du 11/12/03) définit les objectifs, les contenus et les compétences attendues des élèves pour les 3 cycles. (voir le document pédagogique en annexe)

- **Entretien des connaissances :**

Progressivement, des remises à niveau pour les enseignants (titulaires de l'AFPS depuis au moins 5 ans) seront proposées au cours d'animations pédagogiques de circonscription.

Une aide pédagogique pour l'enseignement des Premiers Secours auprès de leurs élèves leur sera également proposée à cette occasion.

Angers le 05/01/2005

Ressources

Document pédagogique [APPRENDRE À PORTER SECOURS de la maternelle au CM2](#) (format .pdf - 106 ko)

Rubrique "[Formation aux premiers secours en milieu scolaire](#)" sur Eduscol.



La brochure [Apprendre à porter secours](#) (662,13 ko), publiée en janvier 2007 dans la collection «Repères»,



constitue un outil de référence pour la mise en œuvre d'actions de formation initiale et continue à destination des enseignants du premier degré. Cette version, largement actualisée en fonction des évolutions législatives et réglementaires, a été largement diffusée auprès des écoles et des circonscriptions.

M.A.J. le 16/12/2014

Dans cette rubrique

- [C. E. S. C.](#)
- [Protection de l'enfance](#)
- [Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire](#)
- [Apprendre à porter secours](#)
- [Éducation à la sécurité routière](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation